



# Le TAG

Bulletin trimestriel / Juin 2022



## Mot de la direction

Bonjour à tous,

Nous vivons actuellement une période d'instabilité et donc, plutôt imprévisible. Que ce soit la hausse fulgurante des prix de matières premières, entre autres notre acier, le prix de l'essence, du logement, etc. À cela s'ajoute la guerre en Ukraine, la reprise de la demande suite à l'abolition des mesures sanitaires à travers le monde qui contribuent à amplifier l'inflation au point d'un risque de récession à l'horizon.

ABF doit donc composer avec tous ces facteurs pour réduire les risques et assurer la croissance espérée pour les années à venir. Depuis le début de l'année, nous avons solidifié et agrandi nos équipes afin d'être en mesure de supporter la poursuite de cette croissance. Notre carnet de commandes est encore bien rempli, mais certains moyens de pression et le manque de main-d'œuvre sur l'ensemble des quarts de métiers de la construction font en sorte que plusieurs projets sont au ralenti, et ce, non seulement pour ABF, mais bien pour tout le marché.

Comme par le passé, ABF poursuivra ses efforts pour demeurer le « leader » de son industrie. Grâce à l'engagement de l'ensemble de ses employés, nous sommes convaincus que nous atteindrons nos objectifs pour les prochaines années!

Merci et soyez prudent!

Marco Fortin, Directeur général

La direction d'ABF vous souhaite  
de belles vacances estivales!



## Congés à venir

**Vendredi le 24 juin 2022:**

Fête Nationale

**Vendredi le 1er juillet 2022:**

Fête du Canada

**Lundi le 5 septembre 2022:**

Fête du Travail



## Dans ce numéro:

P. 2—Les nouveaux projets

P. 3—Événements ABF

P. 4—Votre club social

P. 5—Les mentions spéciales  
du trimestre

P. 6—Vos nouvelles financières

P. 8—Santé et sécurité au  
travail

P. 9—Les nouveaux employés

# Les nouveaux projets



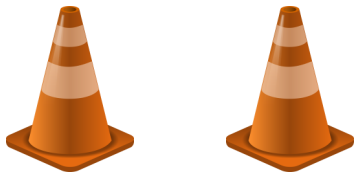
Le Gatsby, Montréal, 500 TM



Evol phase 2, St-Jean-sur-Richelieu, 600 TM



SQL Maison des aînées  
et alternatives, Carignan, 550 TM



## Et aussi sans oublier...

- ◆ Innomalt, Bécancour, 450 TM
- ◆ Complexe Laframboise phase 4, St-Hyacinthe, 550 TM
- ◆ Carrefour Cité tour 1, Gatineau, 2 600 TM
- ◆ Émeraude, Candiac, 550 TM
- ◆ Beechwood II, Ottawa, 1 100 TM
- ◆ Varennes Carbon Recycling, Varennes, 700 TM
- ◆ VM Avenue Pierre-Dupuy, Montréal, 500 TM

# Événements ABF

Le 15 juin dernier, les employés de bureau et d'usine de Victoria-ville ont pu profiter du food-truck Crystalina qui s'était déplacé directement dans le stationnement. Chaque employé présent a pu profiter d'un délicieux délice glacé. 😊



Merci à la direction pour cette belle attention!

# Votre club social

Le 27 mars dernier, les membres du club social ABF et leur famille ont été à l'Érablière Prince de St-Wenceslas, pour y déguster un traditionnel repas de cabane à sucre.

Voici quelques clichés de cette superbe journée, où petits et grands ont eu beaucoup de plaisir!



# Les mentions spéciales du trimestre

Aujourd'hui, nous désirons souligner le travail accompli par une de nos légendes.

Non pas seulement par son travail chez ABF, mais bien par son dévouement et son implication afin d'améliorer les conditions de vie des familles vivant avec un enfant handicapé. Depuis plusieurs années que celui-ci milite afin d'aider les familles qui se démènent au quotidien pour garder la tête hors de l'eau malgré la lourdeur du handicap de leur enfant.

**Félicitations Martin Houle** (du département d'estimation) pour ta médaille de l'Assemblée nationale que tu as reçue le 13 mai dernier!

Nous sommes choyés de pouvoir compter sur une légende de ton calibre dans notre équipe!



# Vos nouvelles financières

## Le casse-tête du partage des dépenses familiales

**Bien fait, il assure l'égalité dans le couple. Mal pensé, il peut carrément mettre un des conjoints sur la paille. Si seulement il existait une méthode infaillible pour trouver la bonne formule...**

Décider d'habiter ensemble est une grande étape de la vie de couple qui s'accompagne d'un désagrément non négligeable : les factures. Si vous êtes à la recherche de LA meilleure méthode pour régler ces dernières à deux, Hélène Belleau, professeure à l'INRS, risque de vous décevoir : « Il n'y a pas de formule magique. »

Même après avoir interrogé des milliers de Québécois à ce sujet, elle n'a pas trouvé deux couples qui géraient l'argent exactement de la même façon. Trois grandes catégories se dégagent néanmoins de ses travaux : la mise en commun des revenus et des dépenses (utilisée par 54 % des couples), le partage des dépenses seulement (37 %) et l'allocation (9 %), où l'un des deux conjoints verse à l'autre une somme pour couvrir les besoins du ménage (surtout chez les couples ayant un énorme écart salarial).

Ces modèles ne sont d'ailleurs pas fixés dans le temps, souligne la professeure. Un jeune couple peut commencer en partageant les dépenses 50-50, puis passer à la mise en commun lors de l'arrivée d'un enfant. Un autre peut opter pour l'allocation pendant quelques mois, advenant une perte d'emploi ou une maladie.

Chaque approche a ses avantages et ses inconvénients. La mise en commun simplifie la gestion — pas besoin de calculer qui doit payer quoi ou combien —, mais des tensions peuvent survenir si l'un fait une dépense qui semble injustifiée à l'autre. L'allocation donne une certaine autonomie à la personne qui a peu ou pas de revenus, dans la mesure où la somme est réellement adaptée à ses besoins et à ceux du ménage. Et le partage des dépenses procure

un sentiment d'indépendance, chacun ayant l'impression de contribuer équitablement, mais sa gestion est plus complexe. Le partage des dépenses, qu'il soit à 50-50, au prorata des revenus ou ajusté pour tenir compte du nombre d'enfants dans les familles recomposées, comporte également un risque caché : si on n'y prend pas garde, cette façon de faire peut mener à l'appauvrissement d'un des deux partenaires.

Prenez des amoureux qui partagent les dépenses moitié-moitié. Tant que leurs revenus sont semblables, pas de problème. Mais s'il y a un écart salarial, les choses peuvent se corser. « Le niveau de vie d'un couple est souvent basé sur le revenu le plus élevé », note Hélène Belleau. On se paie de meilleurs restaurants, on s'offre des vacances à l'étranger, on loue une plus grosse voiture. La personne qui gagne le moins risque alors « d'avoir de la difficulté à rembourser ses dettes ou à mettre de l'argent de côté. Elle pourrait devoir piger dans ses économies ou même s'endetter envers son conjoint ou sa conjointe. »

Dans le pire des cas, cela peut mener à l'insolvabilité. « Je le vois dans des dossiers », assure Guylaine Houle, vice-présidente de Pierre Roy & Associés, un cabinet de syndics en insolvabilité. « Les gens font vie commune, et la personne qui gagne le moins — c'est souvent madame — paie quand même la moitié des dépenses. La réalité, c'est qu'elle n'en a pas les moyens. » Diviser les factures au prorata des revenus atténue ce risque, et c'est d'ailleurs l'avenue choisie par 57 % des couples qui partagent les dépenses. Sauf que le risque d'appauvrissement demeure, malgré tout, « surtout pour les couples ayant un écart salarial important », dit Hélène Belleau. Pour savoir si c'est votre cas, faites le calcul et regardez combien d'argent il vous resterait à la fin du mois. Est-ce assez pour couvrir vos dépenses personnelles et votre épargne ? Qu'en est-il de votre partenaire ? Est-ce suffisant ? Surtout, est-ce équitable ?

(Suite page suivante)

# Vos nouvelles financières (suite)

## Le casse-tête du partage des dépenses familiales (suite)

Une autre source d'iniquité pour les conjoints qui partagent les dépenses au prorata des revenus est d'oublier... des dépenses ou des revenus. Deux exemples figurent sur votre talon de paie. Il y a les assurances collectives, qui, si elles couvrent l'ensemble de votre famille, devraient être considérées au moins en partie comme une dépense commune, même si elles sont prélevées sur le salaire d'une seule personne. Du côté des revenus, il y a les cotisations versées dans un régime de retraite ou un autre outil d'épargne collective, qui devraient être intégrées dans le calcul du prorata.

L'autre défi, pour ceux qui optent pour le partage des dépenses, est de définir les catégories « dépenses communes » et « dépenses personnelles ». Disons qu'on vous demande d'y classer les éléments suivants : vêtements, connexion Internet, nourriture. Facile ? Il est pourtant fort probable que vos réponses diffèrent de celles d'un autre couple – ou même de celles de votre partenaire.

Prenez les vêtements, qui sont souvent vus comme une dépense personnelle. « Je connais un couple qui a décidé de payer ensemble le linge de maternité », raconte la professeure Hélène Belleau.

Internet, tout le monde en profite. Sauf que « si une personne fait du montage vidéo à la maison pour son travail et qu'elle a besoin d'une énorme bande passante, ça ne devrait pas être entièrement commun », estime le planificateur financier Fabien Major, de Major Gestion Privée.

D'accord, mais la nourriture, dans un couple, elle est partagée, non ? Pas certain que vous tiendriez le même discours si votre partenaire avait trois ados affamés issus d'un mariage précédent...

Un autre risque dans la répartition des dépenses provient de ce qui n'en est pas tout à fait une : l'hypothèque. « Une hypothèque, c'est de l'épargne forcée », souligne la planificatrice financière Julie Gauthier, de Gestion financière MD. S'il y a un seul propriétaire, équilibrer les dépenses en donnant les factures à l'un et l'hypothèque à l'autre est la meilleure façon de s'appauvrir. S'il y a séparation, l'un

repartira avec ses valises, tandis que l'autre aura encore la maison.

Ce genre de situation arrive généralement lorsqu'une personne était propriétaire avant que le couple ne se forme. Il est normal de ne pas vouloir partager la propriété avec une nouvelle flamme, tout comme il est normal que cette dernière paie sa part pour se loger. « L'important, c'est de trouver un arrangement qui permet à celui qui n'est pas propriétaire d'épargner lui aussi », dit Julie Gauthier. Ce pourrait être, par exemple, en déterminant qu'une partie de l'épargne-retraite de la personne qui n'est pas propriétaire constitue une dépense commune.

La morale de l'exercice, vous l'aurez compris, est que chaque situation est unique. Surtout, avant d'accepter qu'une dépense soit commune, demandez-vous qui dans le couple en bénéficiera réellement. ♦♦♦♦♦

Source: L'Actualité, mars 2022

# Santé et sécurité au travail

## Prévenir les accidents... c'est aussi une question de comportement!

Pour prévenir les accidents au travail, il faut non seulement appliquer des mesures de sécurité adéquates, mais il faut aussi que chacun adopte des attitudes et comportements plus « sécuritaires ».

### Des valeurs qui valent leur pesant d'or

Les valeurs et principes sous-jacents aux comportements sécuritaires relèvent pour la plupart du sens commun et s'appliquent autant au travail que dans la vie en général. Ces principes sont:

- ✱ **La prudence:** les gens qui sont prudents de nature ont généralement tendance à l'être aussi dans leur travail. Ils sont plus prévoyants et prennent moins de risques.
- ✱ **La propreté et le bon ordre:** au travail comme ailleurs, l'habitude de garder son environnement propre et ordonné contribue à réduire les risques d'accident.
- ✱ **De saines habitudes de vie:** les personnes qui se préoccupent de leur mieux-être (alimentation, exercice, etc.) sont généralement plus alertes et plus efficaces.
- ✱ **Le sens des responsabilités:** le souci de l'environnement, de sa propre sécurité et de celle des autres fait en sorte que l'on applique plus volontiers les règles de sécurité, que l'on porte une plus grande attention à l'état du matériel et que l'on respecte davantage la propriété d'autrui.

### Faites-en votre affaire...

La meilleure façon de sortir indemne d'un accident est de l'éviter. Pour mettre toutes les chances de votre côté...

✱ **Soyez bien préparé:** un repos adéquat, une bonne condition physique et des exercices d'échauffement effectués avant d'entreprendre le travail aident à réduire les risques de blessures.

✱ **Ne vous laissez pas distraire:** certaines tâches exigent un maximum d'attention. Il faut réduire au minimum les sources de distraction externes (bruit, coactivité, etc.) et internes (stress, préoccupations personnelles, etc.).

✱ **Utilisez la bonne méthode de travail:** une mauvaise connaissance de la tâche entraîne souvent des efforts inutiles et des gestes dangereux.

✱ **Utilisez les bons outils:** l'utilisation d'outils inadéquats ou l'utilisation inadéquate d'un outil peut avoir des conséquences graves.

✱ **Prenez l'initiative:** chacun peut contribuer à la sécurité de tous en signalant toute situation dangereuse et en participant activement à la mise en place de mesures correctives adéquates.

### Ignorer le danger c'est jouer sa sécurité!

N'oubliez pas que la routine, l'empressement, l'insouciance et l'abus de confiance sont à l'origine des pires accidents. C'est quand on ignore le danger qu'il pense à nous! ♦♦♦♦♦

**Questions? Contactez votre équipe SST!**



# Les nouveaux employés

Nom	Département	Nom	Département
Alana Alves Ribeiro	Bureaux	Kohle Dowdall	Chantiers
Angie Picard-Chenard	Bureaux	Martin Houle	Bureaux
Baquer Al-Jammasi	Chantiers	Martin Rivest	Usines
Brandon Élément	Chantiers	Mathieu Archambault	Usines
Cédric Guérin	Chantiers	Maurice Jr Hogue II	Usines
David Leblanc	Chantiers	Michaël Gosselin	Usines
Dieudonné Ngandu	Bureaux	Mickaël Palma	Chantiers
Dustin Lafrance	Chantiers	Nicolas Athansopoulos Deer	Chantiers
Fabrice Bastien	Chantiers	Patrick Tremblay	Chantiers
Farid Baziz	Bureaux	Petr Zadvornov	Chantiers
Félix Brisson	Chantiers	Pierre Galarneau	Bureaux
Gabriel Jacques	Bureaux	Robert Boucher	Chantiers
Jean-Claude Gauthier	Usines	Sage Zacharie	Chantiers
Jonathan Charles	Chantiers	Samuel Larocque	Chantiers
Jose Gil Antonio Alvarado Juarez	Usines	Steve Beaudin	Usines
Julie Deneault	Bureaux	Steven Chevalier	Chantiers
Julien-Axel Légaré	Bureaux	Vincent Turcotte	Chantiers
Justin Leblanc	Chantiers		
Kevin Labonté	Chantiers		

**Bienvenue à tous les nouveaux employés  
dans la grande famille d'ABF! 😊**

**Me contacter!**

Contactez-moi pour obtenir ou soumettre des informations supplémentaires:

**Mélanie Boucher**

(819) 758-7501 Poste 248

[mboucher@abf-inc.com](mailto:mboucher@abf-inc.com)